

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **115 (1989)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Concours à Montreux



Il n'est pas fréquent de voir s'ouvrir, pratiquement simultanément, deux concours pour des objets qui non seulement sont, chacun de son côté, aptes à changer la physionomie d'une partie de la ville, mais qui peuvent encore être considérés comme des monuments marquant la population du lieu, bien sûr, mais aussi des étrangers.

C'est pourtant ce qui s'est passé à Montreux où, en 1987, s'est ouvert le concours d'architecture pour le nouvel hôpital (rendu: 14 décembre 1987), précédé de peu par le concours de projet pour la gare de Montreux (rendu: 26 octobre 1987). Nous ne serions pas complet si nous omettions de mentionner un concours réservé aux architectes paysagistes pour l'aménagement du Parc des Roses et de l'ancien cimetière à Territet-Montreux (rendu: 8 février 1988). Ajoutons, pour terminer, qu'un dernier concours pour l'Hôtel de Ville de Montreux s'est rendu le 12 septembre 1988, et l'on conviendra que la capitale touristique de la Riviera vaudoise s'est découvert récemment un goût prononcé pour les concours! Nous serions bien le dernier à l'en blâmer, mais peut-être aurions-nous souhaité une meilleure répartition dans le temps de toutes ces occasions de plancher sur des problèmes de cet intérêt. La concurrence se manifestait même à l'extérieur de Montreux, puisque l'important concours de l'aménagement de l'îlot Riponne-Tunnel – dont nous avons rendu compte dans notre numéro 17/88 – devait aussi se rendre dans la même période (5 octobre 1987). Plusieurs architectes ont donc dû faire des

choix douloureux, car il était fort difficile et onéreux de courir plusieurs lièvres à la fois. Quelle ne fut donc pas notre surprise de retrouver au premier rang du plus important des concours montreusiens Luigi Snozzi, le lauréat du concours Riponne-Tunnel, à qui nous avons consacré un «Portrait du vainqueur».

Le concours de l'hôpital a fait l'objet d'un recours qui vient d'être jugé. Nous pouvons donc maintenant en rappeler ici les résultats et publier des extraits du rapport du jury pour les trois premiers prix.

Nous présenterons dans un prochain numéro le concours relatif à la gare de Montreux.

F. N.

Le nouvel hôpital de Montreux

Ce concours, rappelons-le, était ouvert à tous les architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans ce canton ou encore originaires de celui-ci, ainsi qu'à trois invités: Arbeitsgruppe ARB, Berne; M.-C. Bétrix et E. Consolascio, Zurich; L. Snozzi, Locarno.

Il y eut 56 participations et 34 projets rendus (60%), tous acceptés.

Au premier tour, le jury écarte 8 projets (23,5%) et 11 (32,3%) au deuxième tour; au troisième tour, il élimine encore 2 projets (5,9%), enfin 5 autres (14,7%) au quatrième tour.

Il classe alors dans l'ordre les 8 projets restant en lice (23,5%); cette décision finale paraît avoir été difficile, l'unanimité du jury n'ayant pu être réalisée. L'ouverture des enveloppes a révélé les lauréats suivants:

1^{er} prix Fr. 22 000.-: Luigi Snozzi et Bruno Jenni, Locarno.

2^e prix Fr. 16 000.-: Peter Staub, Lausanne.

3^e prix Fr. 15 000.-: Schaffner et Schlup + Architram, Renens.

4^e prix Fr. 12 000.-: Jean-Baptiste Ferrari, Lausanne.

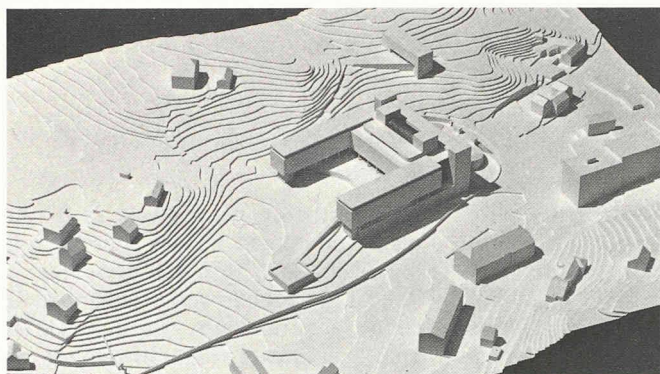
5^e prix Fr. 11 000.-: Suter + Suter SA, Lausanne.

6^e prix Fr. 10 000.-: M.-C. Bétrix et E. Consolascio, Zurich.

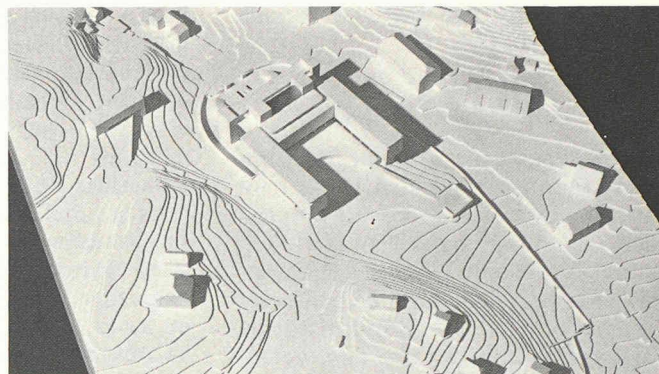
7^e prix Fr. 9 000.-: Mestelan et Gachet, Lausanne.

8^e prix Fr. 5 000.-: Hansjörg Zentner, Lausanne.

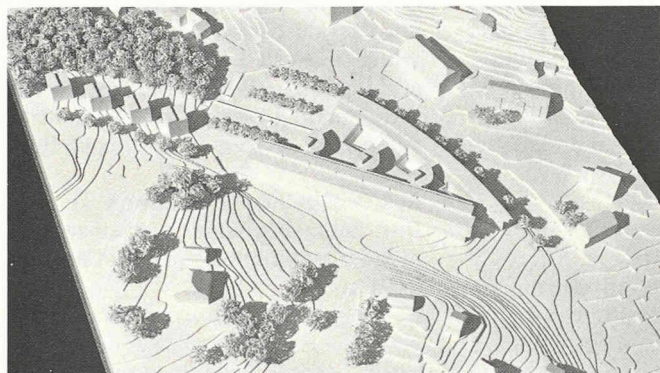
Achat Fr. 3 000.-: Luca Merlini, Pully.



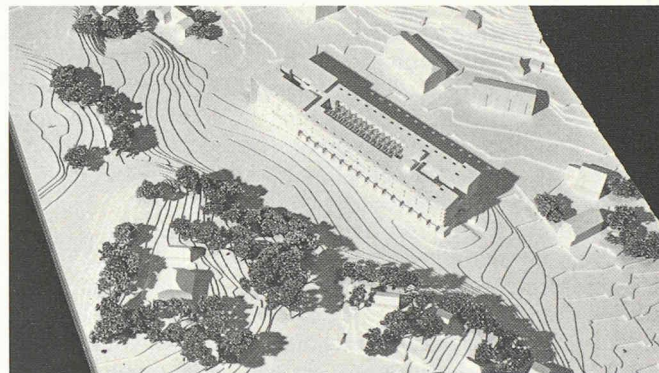
1^{er} prix



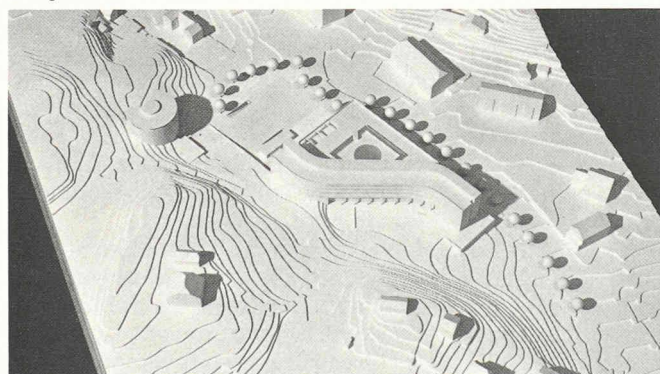
1^{er} prix



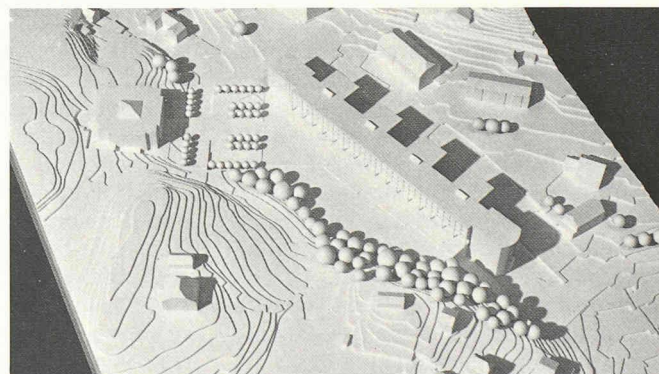
2^{ème} prix



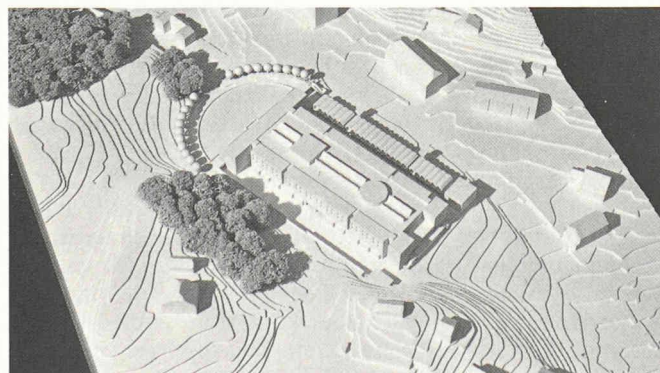
6^{ème} prix



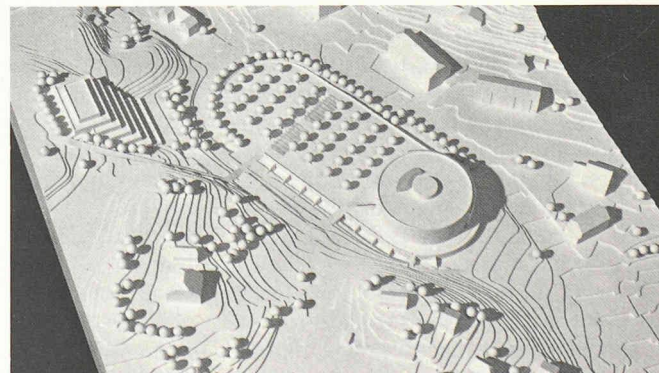
3^{ème} prix



7^{ème} prix



4^{ème} prix



8^{ème} prix



5^{ème} prix



Achat

Nous reprenons ci-dessous des extraits du rapport du jury :

1^{er} prix : L. Snozzi et B. Jenni

En implantant un bâtiment très compact en forme de fer à cheval au haut du terrain, les auteurs de cette proposition orientent naturellement l'ensemble de l'hôpital vers le bas du vallon et le lac, permettant de conserver intacte, à l'avant, une grande partie de la parcelle. L'image générale, volontaire, est celle d'un bâtiment public dominant un parc arborisé de promenade et de détente visuelle, à l'abri de la circulation automobile. En effet, tous les accès de l'hôpital se concentrent à l'arrière de l'édifice sous la forme d'une construction complexe de rampes, escaliers et ascenseurs. A ce propos, le jury émet des doutes quant à l'opportunité d'un aussi démonstratif déploiement de moyens, ainsi que sur le parfait fonctionnement et la fluidité de ses circulations.

Il est évident que la sauvegarde du parc est à l'origine des nombreux niveaux composant le bâtiment. Cependant, les différents services de l'hôpital sont clairement superposés et reliés entre eux par une double circulation différenciée, répétée de part et d'autre de l'entrée, à l'intersection des ailes : l'une étant celle du personnel, l'autre, en retrait, desservant directement et exclusivement le parking, l'entrée et les studios placés en attique sur le toit. Au rez inférieur, l'étage dévolu à l'économie domestique et aux services techniques bénéficie d'un accès livraison centralisé, également intégré au dispositif d'entrée. La déclivité naturelle du terrain permet la création, au rez supérieur, d'un hall de détente de plain-pied avec le parc. Immédiatement derrière et sur ce seul niveau sont groupés, de manière extrêmement efficace, tous les services médico-techniques. Le bloc opératoire occupant le cœur de l'étage, sous l'espace de la cour, est ainsi libre de la structure des ailes du bâtiment.

Les deux premiers niveaux hors terre forment ainsi un socle à la plate-forme d'entrée proprement dite de l'hôpital où se concentrent toutes les fonctions à vocations communautaires et d'accueil, remplissant par là parfaitement leur rôle d'échange social avec l'extérieur.

Aux étages, disposées sur trois niveaux, les chambres sont toutes orientées sur la grande cour, ce qui confère à l'hôpital, tout en le ménageant du bruit de la route cantonale, un caractère de convivialité.

Le problème des angles rentrants n'a pas été résolu à satisfaction car il créerait des désagréments aux pensionnaires des chambres.

Le vide du hall d'entrée sépare les

locaux de soins des cabinets de consultation ouverts sur la montagne, facilite l'orientation du visiteur et offre aux malades en soins ambulatoires une séparation par rapport aux unités de soins.

La surface de l'hôpital est importante mais la simplicité de sa structure et de sa géométrie est garante d'un appréciable potentiel de restructurations et extensions internes, évitant de ce fait de longs et coûteux agrandissements et conservant, à long terme, son image d'origine.

L'expression des volumes et façades concourt à la fois à la lecture globale d'un hôpital et de ses diverses activités. Ce projet augure d'intéressantes perspectives de vie et de travail tant pour les patients que pour le personnel hospitalier.

2^e prix : P. Staub

En occupant, depuis le sud, une grande partie de la parcelle, ce projet présente une volumétrie générale se référant à la typologie d'un îlot urbain. Il tente de restructurer le site en reconnaissant à la fois la colline et la route, orientant l'hôpital sur les versants du vallon. Par ailleurs, il ménage subtilement des vues ponctuelles vers le lac depuis les séjours « avancés » du secteur de l'hospitalisation.

Le jury a été sensible à la préoccupation des concurrents quant au traitement spatial du bâtiment des lits. En effet, malgré la longueur très importante des circulations, les auteurs ont su créer avec bonheur, grâce aux césures des séjours, des sous-espaces intimes laissant augurer d'agréables perspectives de détente, de visites et de travail.

Au rez-de-chaussée cependant, le secteur médico-technique est jugé trop « dispersé » et ne se prêterait que très difficilement aux restructurations ultérieures inévitables des services d'un hôpital.

En effet, la proposition des patios (bien que ceux-ci soient certainement générateurs d'un grand confort de travail), alliés à une structure porteuse complexe due à la géométrie de l'ensemble, impose une image figée de l'organisation des diverses activités.

Le jury a apprécié la bonne disposition des cabinets de consultation en liaison directe avec l'entrée principale et a relevé cependant que l'orientation de tout le secteur administratif sur la route cantonale créerait une gêne certaine.

Les accès au bâtiment sont clairs et habilement regroupés au nord, les relations entre les différents secteurs sont bonnes.

La volumétrie est claire et la composition de l'ensemble est la preuve d'une grande sensibilité de ses auteurs.

Ce projet a une surface moyenne et ne nécessiterait que peu d'excavation.

3^e prix : Schaffner et Schlup + Architram

L'implantation de l'hôpital se fait au centre de la parcelle ; les chambres de malades sont toutes orientées à l'ouest, du côté du versant arborisé du vallon, avec une vue oblique vers le lac au sud. L'impact volumétrique est raisonnable.

L'accès principal aménagé à l'angle nord-est du bâtiment est adéquat ; les autres accès s'adaptent bien à la configuration du terrain et sont réalisés très simplement ; la route interne liant les parties sud et nord de la parcelle fonctionne.

Les possibilités d'extension au nord sont ménagées, tant pour les services médico-techniques que pour l'hospitalisation.

Le parti architectural, compact, est original : on cherche à réaliser un hôpital-forum, dont le caractère public est souligné par le vide central et la traversée sur le parc, et dont les fonctions médico-techniques ne sont pas trop affirmées.

En volume, l'articulation entre le bâtiment des lits et la galette arrière est difficile : grande toiture visible depuis les derniers niveaux, raccord incertain en façade nord.

La répartition des centres fonctionnels est bonne ; elle implique cependant de fréquents déplacements verticaux. A cet égard, la non-correspondance entre les niveaux supérieurs comportant des lits uniformément répartis et les niveaux inférieurs inégalement occupés constitue un défaut important de la proposition, de nature à créer des difficultés de circulation.

Dans la galette, la séparation diagonale entre centres médico-techniques et services publics est adéquate ; il n'est pas sûr qu'elle soit compatible avec le vide central, élément unificateur.

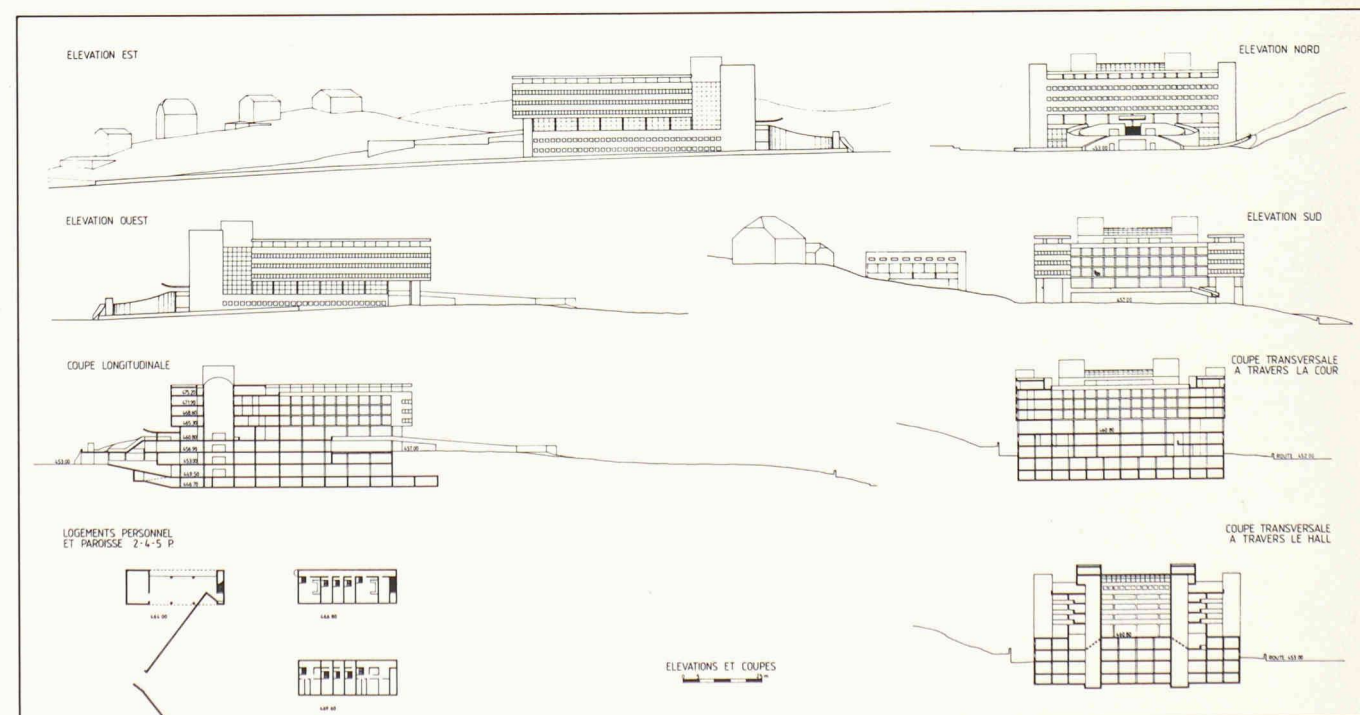
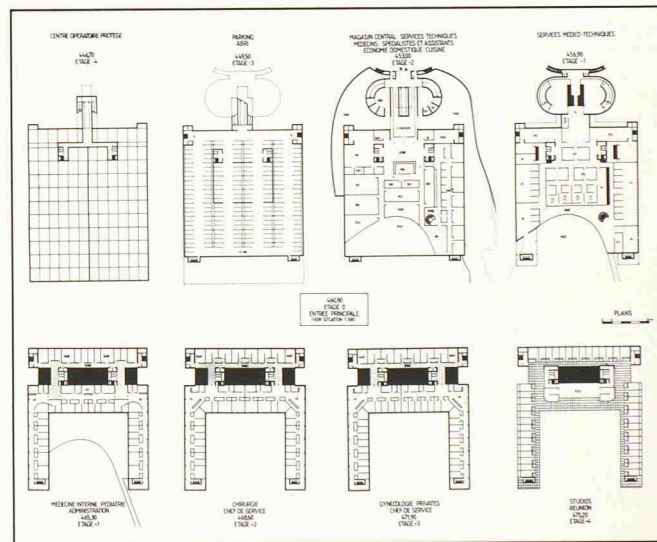
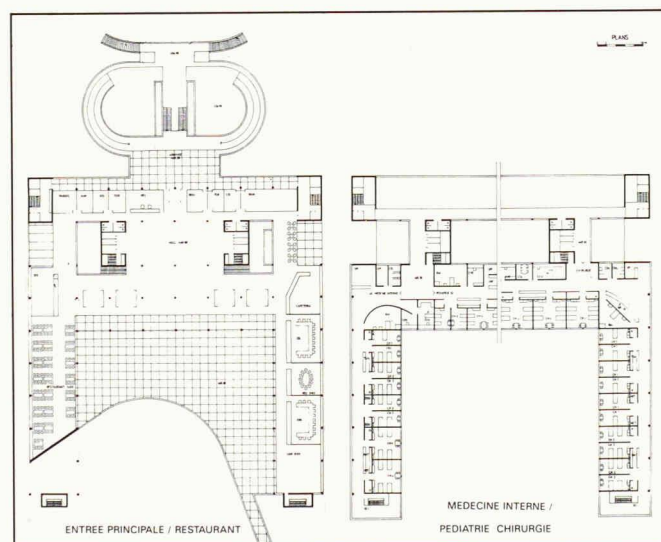
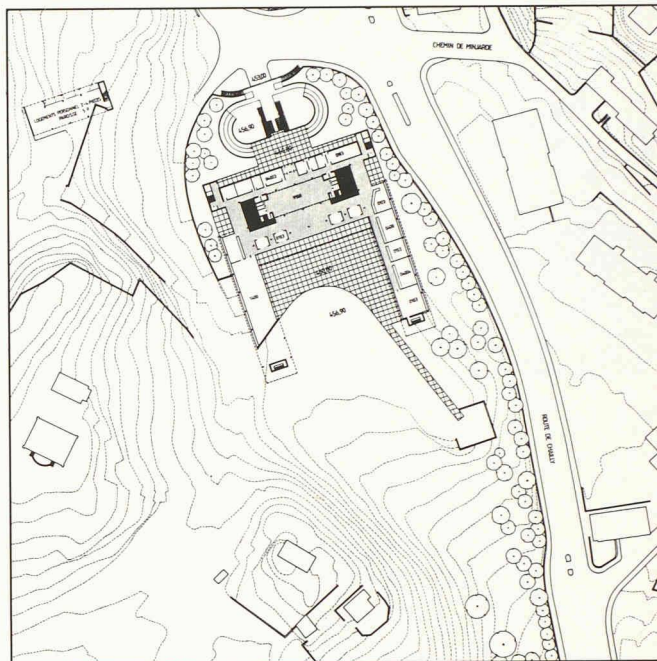
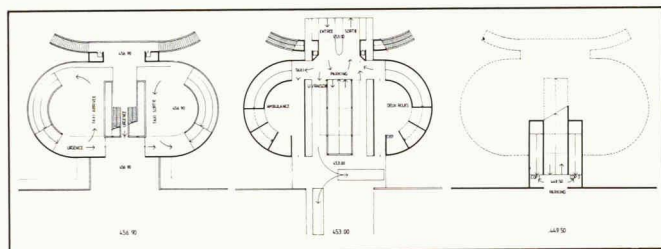
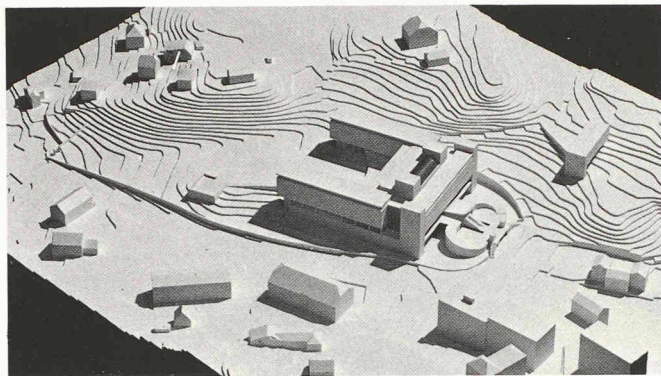
La géométrie libre adoptée pour le bâtiment des lits représente une difficulté pour la mise au point du projet (délimitation des services, cloisonnement, flexibilité).

La surface totale, 16 400 m², est à la moyenne. L'ouvrage est peu enterré, le parking est partiellement extérieur. Dans l'ensemble, le projet est plutôt économique.

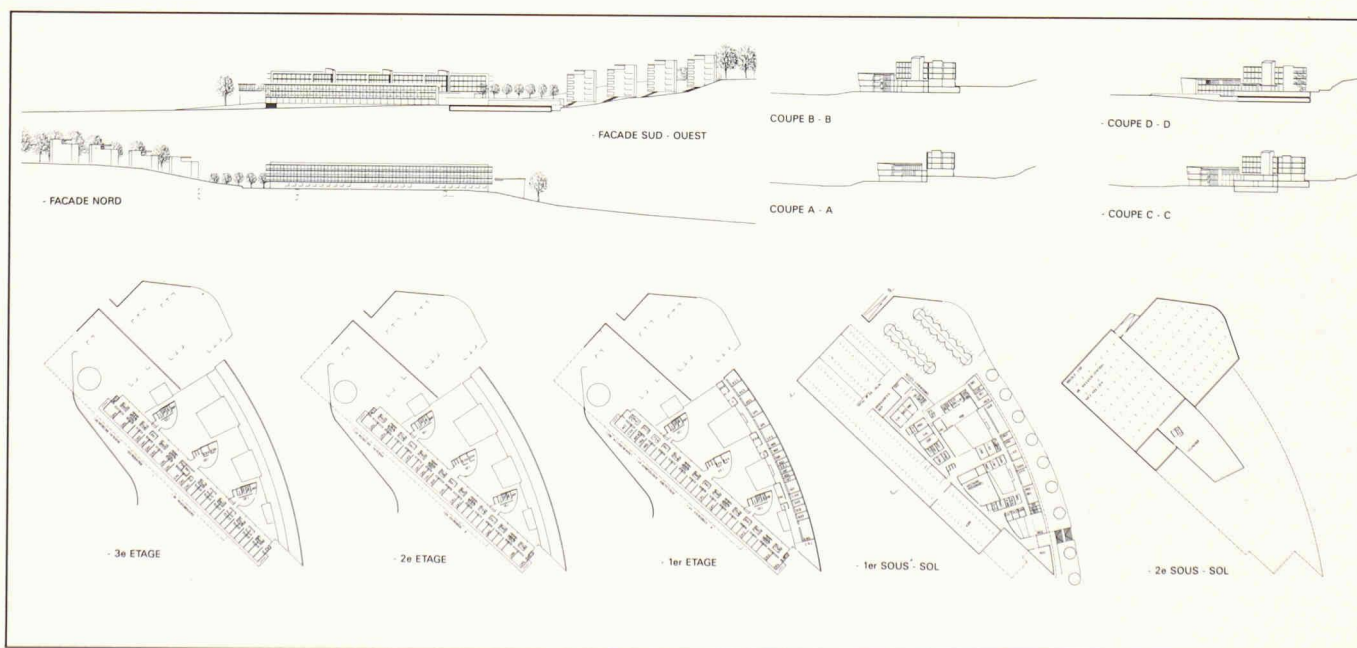
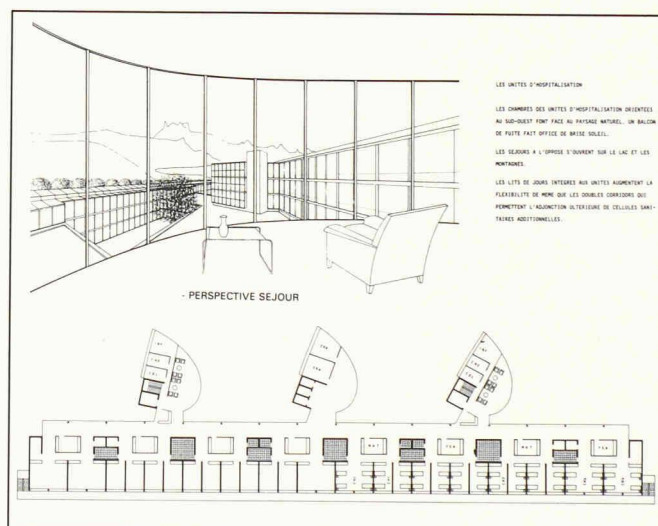
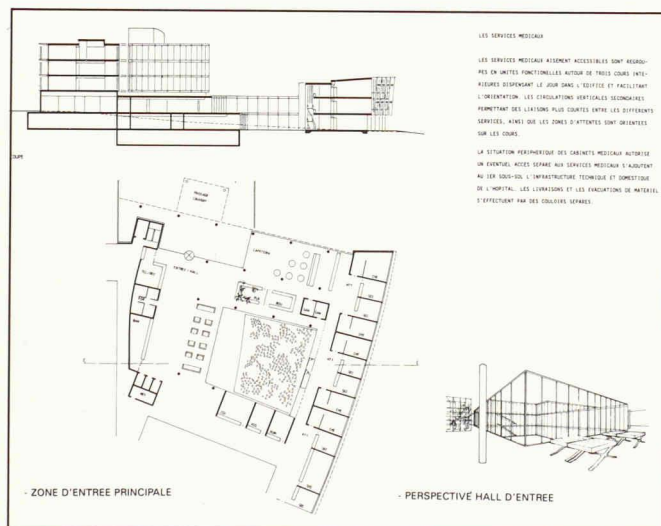
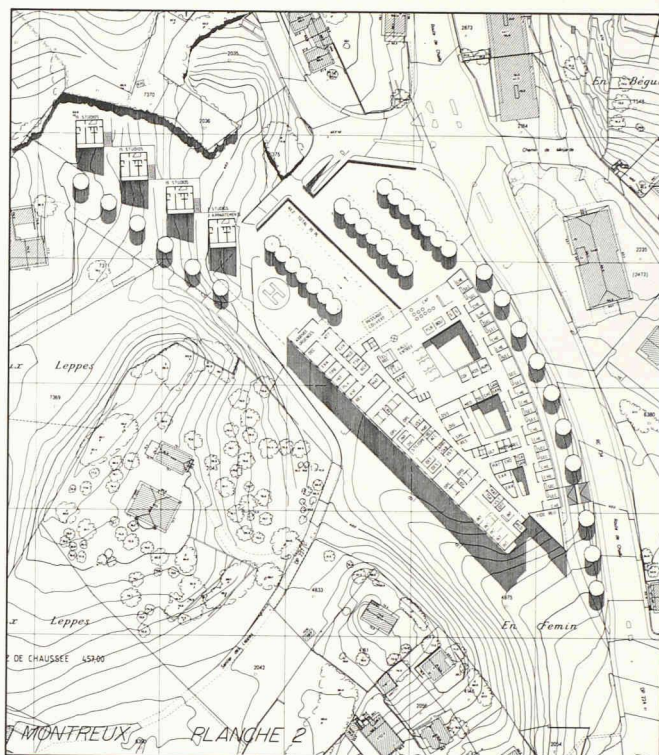
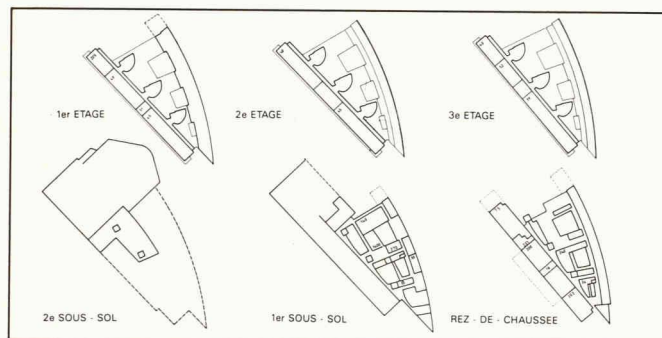
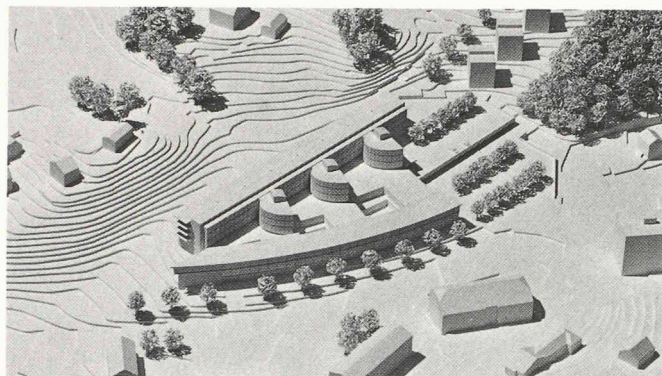
Achat : L. Merlini

Le jury juge la proposition remarquable en ce qu'elle allie utopie et respect des exigences essentielles du programme.

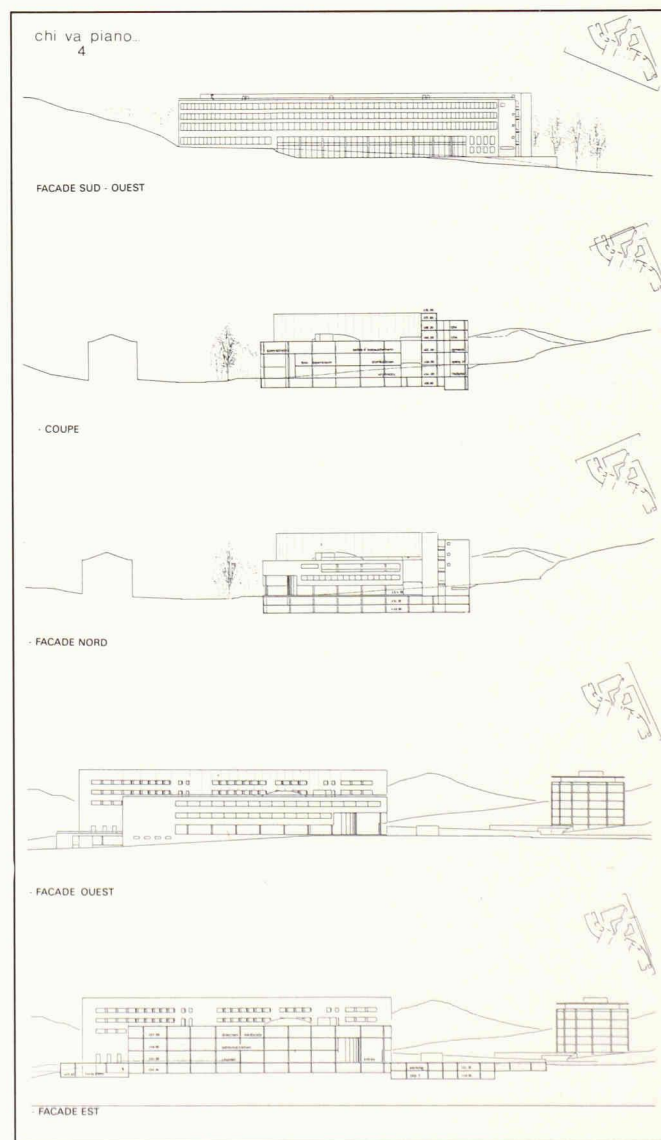
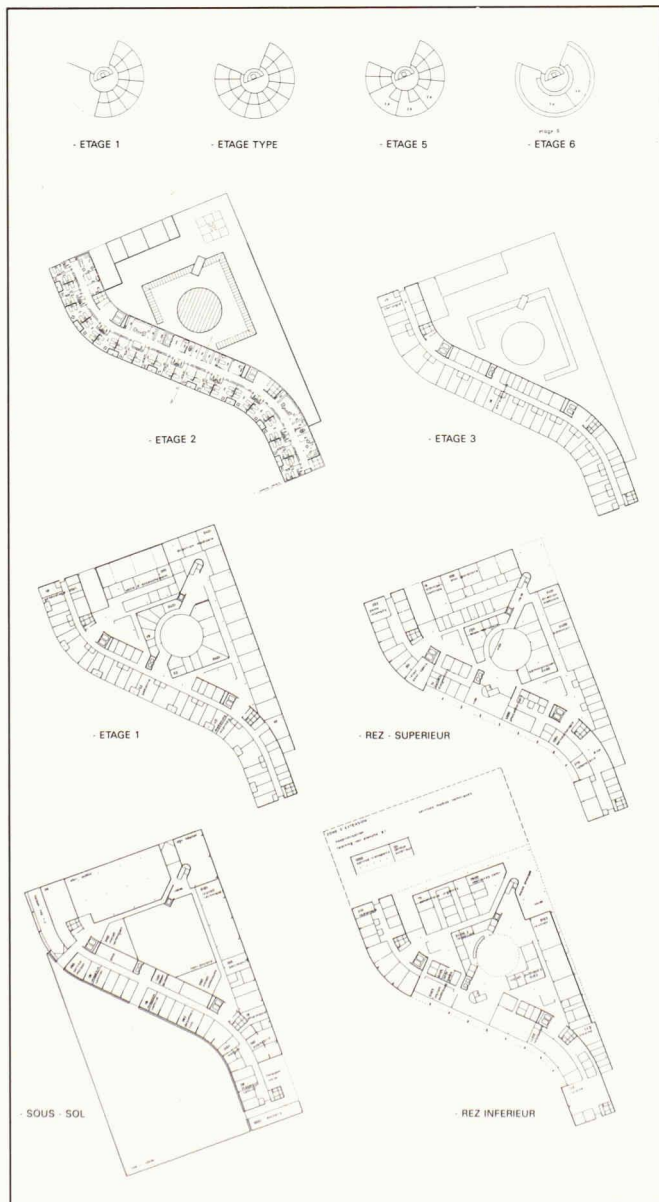
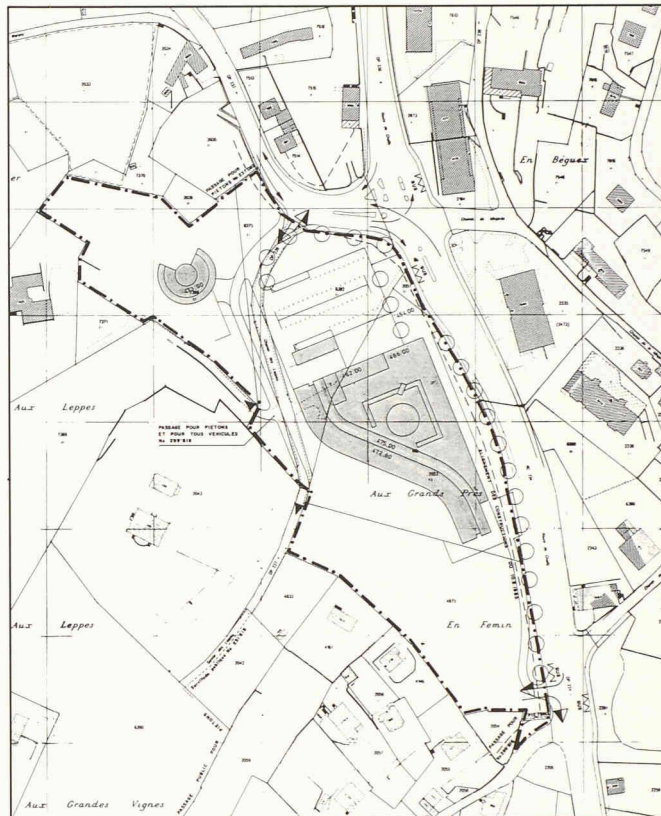
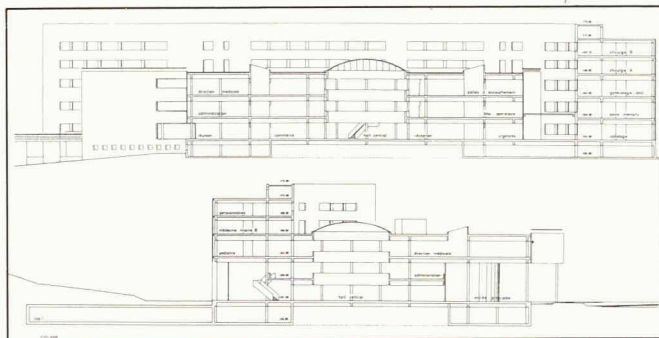
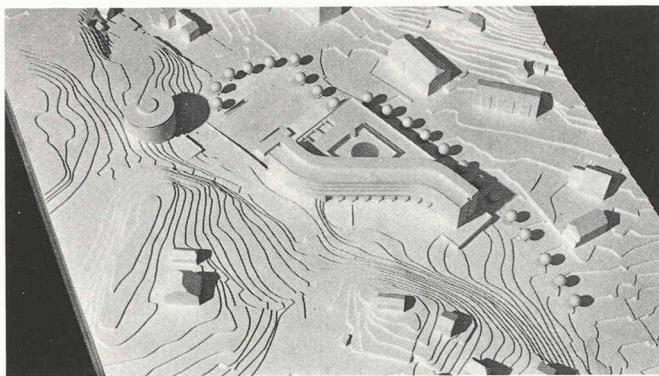
L'originalité et le courage de la démarche justifient cet achat.



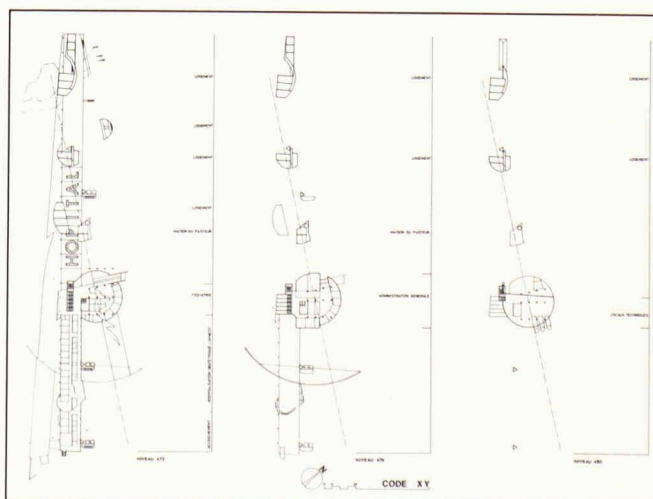
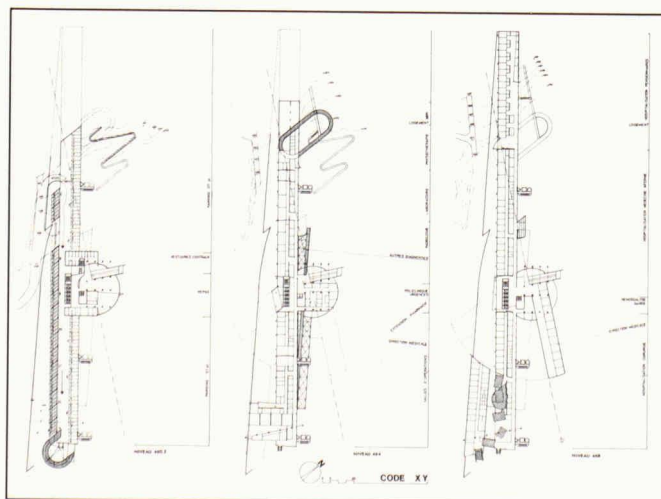
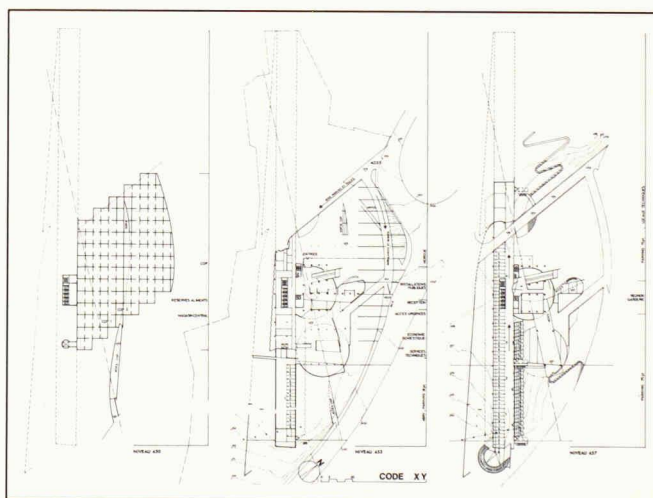
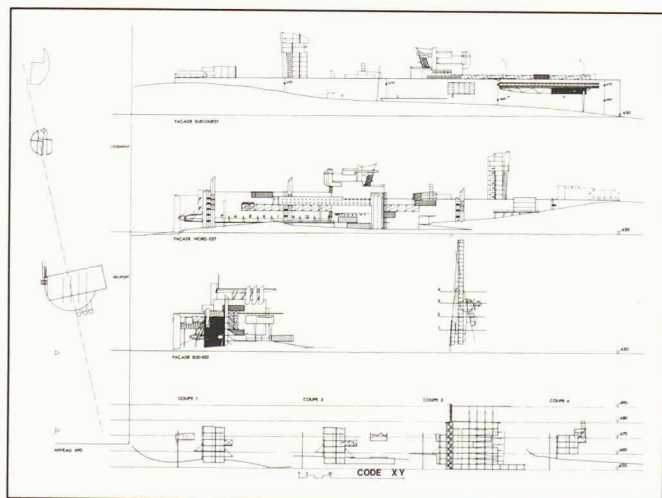
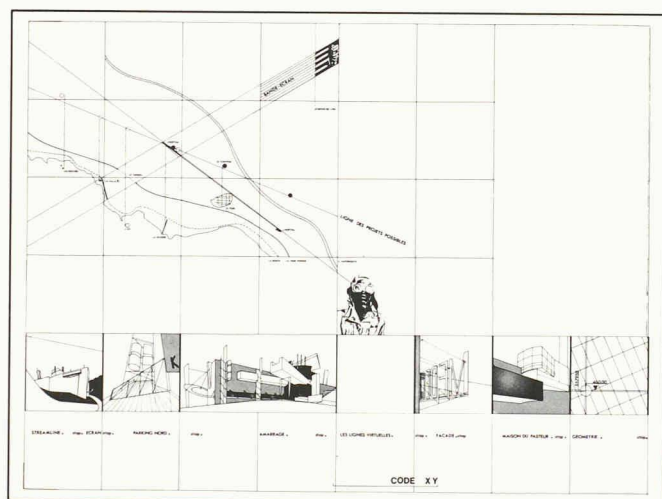
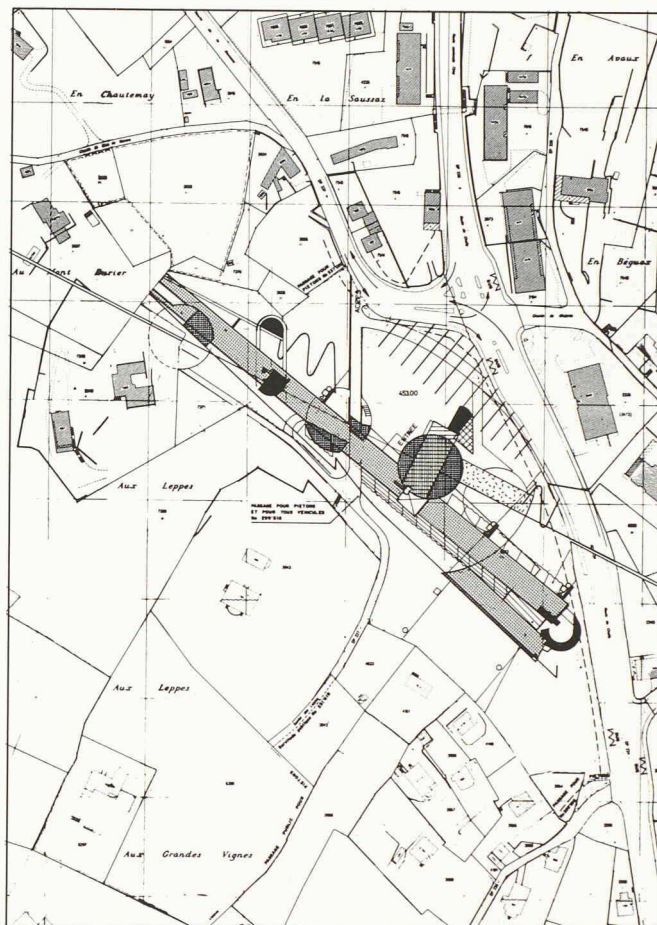
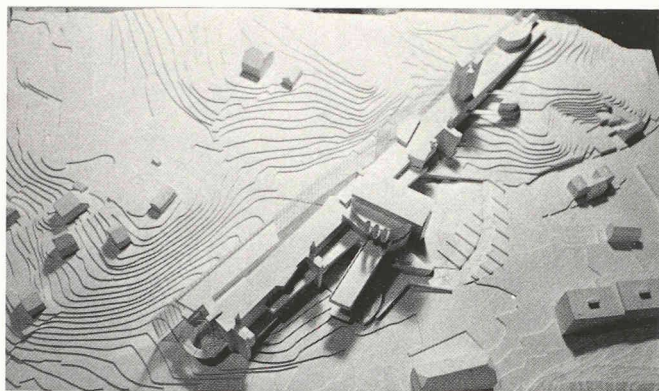
1er prix: Luigi Snozzi et Bruno Jenni, Locarno.



2e prix: Peter Staub, Lausanne.



3e prix: Schaffner et Schlup + Architram, Renens.



Achat: Luca Merlini, Pully